

Préservation de la nature ordinaire en milieu agricole : quatre orientations des ORGFH de Lorraine



M. Stoecklin

Paysage agricole en Lorraine.

En Lorraine comme dans beaucoup d'autres régions françaises, l'espace agricole occupe une grande partie du territoire et constitue un habitat particulier pour nombre d'espèces animales. Mais au cours des dernières décennies, l'agriculture vivrière a cédé le pas à une agriculture plus dynamique, qui laisse peu de place à la faune sauvage. Aujourd'hui, l'adaptation des pratiques agricoles apparaît comme un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité au sein de la nature ordinaire. C'est pourquoi ce thème a été abordé au travers de 4 orientations régionales.

Marie-Laure Schwoerer¹

¹ ONCFS, Délégation régionale Nord-Est.

De nombreuses espèces animales sont liées à des habitats d'origine anthropique, tels ceux façonnés par l'agriculture et l'élevage. Des écosystèmes artificiels, dévolus à la production agricole tels que cultures, prairies de fauche, pâturages, pelouses calcaires et prairies humides, abritent une faune diversifiée : espèces caractéristiques de milieux steppiques primaires ou secondaires, mais également bien adaptées à la structure de la pseudosteppe cultivée, ou espèces inféodées à des milieux de transition et recherchant haies, bosquets et lisières forestières (**encadré 1**).

Encadré 1 – Espèces animales des milieux agricoles lorrains

Les milieux agricoles sont le territoire de la petite faune : le **Lièvre d'Europe**, le **Lapin de garenne**, la **Perdrix grise** et le **Faisan de Colchide** sont présents en Lorraine. Leur chasse est aujourd'hui bien moins représentée que la chasse au grand gibier, étant donné la forte régression de leurs populations ; toutefois, l'intérêt pour ces espèces est toujours bien présent, tant elles font partie du patrimoine naturel régional.

Les milieux semi-ouverts lorrains accueillent encore des populations significatives de **Busard cendré** et trois espèces de **pies-grêches**, dont deux devenues très rares.

Le rare **Râle des genêts**, susceptible d'être menacé au niveau mondial, occupe encore quelques prairies humides dans la vallée de la Meuse, et au moins trois papillons d'intérêt patrimonial, très localisés en France et en régression rapide, subsistent çà et là dans nos prairies : l'**Azuré de la sangisorbe**, l'**Azuré des paluds** et le **Cuivré de la bistorte** dans les Vosges.

Sur le plan biogéographique, notons que quelques espèces arrivent en Lorraine à la limite septentrionale de leur aire de répartition : le **Hibou petit-duc** et la **Pie-grèche à tête rousse**, par exemple chez les oiseaux, ainsi que la **Couleuvre verte et jaune**, confinée à la région de Neufchâteau dans l'Ouest du département des Vosges.



M. Stoecklin

Lièvre d'Europe.



M. Stoecklin

De l'analyse du contexte...

Les milieux agricoles occupent 50 % du territoire lorrain. L'agriculture est basée, selon les secteurs, sur la grande culture, la polyculture et l'élevage. Les grandes tendances évolutives de l'agriculture lorraine de ces vingt dernières années peuvent se résumer en cinq grands points :

- l'augmentation des surfaces en terres labourables (+ 25 %, soit 55,5 % de la Surface agricole utile ou SAU) et la régression des surfaces en herbe (- 25 %), notamment les prairies permanentes, l'uniformisation de l'assolement au profit de la céréaliculture, la diminution de l'activité d'élevage bovin (- 15 % du cheptel et - 45 % du nombre d'exploitations bovines) et l'augmentation des surfaces en jachère (multipliées par 8 entre 1988 et 2000, suite à l'entrée en vigueur de la Politique agricole commune ou PAC – source : Recensement général agricole (RGA) 1979/2000) ;
- la disparition progressive des petites exploitations et la mutation des structures moyennes vers des structures de taille beaucoup plus importante : la taille moyenne de l'ensemble des exploitations est en forte hausse (de 41 ha en 1988 à 68 ha en 2000) et le nombre des très grosses exploitations, de plus de 150 ha, a quasiment doublé en 12 ans en Lorraine (524 723 ha soit presque 50 % de la SAU en 2000), induisant un regroupement en grandes unités paysagères homogènes ;
- la suppression et la dégradation des éléments fixes du paysage, composantes du maillage de l'espace agricole (haies, vergers, arbres isolés, boqueteaux, talus...), en lien notamment avec

Comme dans de nombreuses autres régions, cette faune de la nature dite « ordinaire », hôte des milieux naturels banals de l'espace rural, connaît en Lorraine depuis plusieurs décennies de grosses difficultés ; elle pâtit d'une agriculture intensive en plaine, mais aussi localement d'un abandon de l'activité agricole dans les zones difficiles d'accès ou offrant une faible productivité (milieux de montagne, pelouses sèches, certaines zones humides...).

Si les efforts de préservation portent actuellement en priorité sur les milieux considérés comme exceptionnels (réseau Natura 2000, réseau des réserves naturelles nationales), la nature ordinaire mérite également de retenir l'attention : elle constitue la toile de fond des espaces remarquables et de sa qualité dépendent à la fois l'existence de niches écologiques spécifiques et les possibilités d'échanges entre noyaux protégés. Or cette nature ordinaire, support d'activités humaines comme l'agriculture, est intimement liée aux pratiques culturales. La planification des activités agricoles conditionne donc l'existence d'une part importante de la biodiversité, à l'échelle de la Lorraine comme à l'échelle nationale.

les travaux connexes des remembrements, entraînant une altération des corridors biologiques et par conséquent une fragmentation des habitats et un isolement des populations animales ;

- une faible diversité de productions et de cultures, impliquant un défaut d'étalement des interventions caractérisées par un pic de récolte en juillet ; des travaux agricoles (ensilages, fauches, moissons, labours) réalisés de plus en plus précocement, préjudiciables à la réussite de la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères ;
- un usage parfois inadapté (quantité, période et mode d'application) des produits phytosanitaires et des engrais.

Ces évolutions ont bien souvent pour corollaire l'altération de la capacité d'accueil de l'espace agricole, c'est-à-dire une réduction de l'aptitude du milieu à offrir à une population animale les conditions nécessaires à l'accomplissement de son cycle vital. Par la suppression de ressources alimentaires, d'abris et de sites de reproduction, cette situation peut conduire à la régression voire à la disparition d'espèces dépendantes des habitats générés par une activité agricole de type extensive (**tableau 1**).

...à la détermination de quatre orientations majeures pour la nature ordinaire

Ces éléments de constat ont permis de déterminer plusieurs facteurs, à la fois bien distincts et complémentaires, qui conditionnent la qualité écologique des milieux agricoles et sur lesquels il est nécessaire d'agir pour chercher à concilier productivité et biodiversité. En effet, la

Encadré 2 – Zoom sur trois exemples d'actions positives engagées en Lorraine

1 – La Mesure agri-environnementale (MAE) rotationnelle « diversifier l'assolement »

Cette MAE rotationnelle consiste à introduire une quatrième culture dans l'assolement pour au moins 5 % de la SAU de l'exploitation, souvent des cultures de pois, féveroles ou Lupin. Les trois cultures initiales ne doivent donc pas être supérieures à 95 % et la première culture ne doit pas dépasser 50 %.

La rotation blé-blé est interdite. Cette MAE, qui concerne actuellement en Lorraine environ 1 500 exploitations et 150 000 ha de SAU, participe à la diversification du couvert végétal des terres arables.

2 – Les Opérations programmées d'amélioration des vergers (OPAV)

Soutenues par l'Etat, la Région et certains départements de Lorraine, ces opérations globales permettent de répondre de manière coordonnée à la volonté de mise en valeur des vergers, de réactiver par exemple leurs fonctions sociales ou économiques.

L'OPAV comprend à la fois l'achat de plants, les permanences-conseils, les formations à la greffe et à la taille, les actions de sensibilisations, etc.

3 – Les opérations Fertimieux

Le programme régional de mesures agri-environnementales concerne principalement la réduction de la pollution nitratée qui mobilise 30 à 40 % des crédits.

Les opérations Fertimieux couvrent 165 000 ha en Lorraine, soit plus de 14 % de la SAU en 2000. Si l'objectif principal de ce programme est la protection de la qualité de l'eau, des retombées intéressantes pour la faune sauvage peuvent apparaître, notamment grâce à l'implantation d'un couvert végétal hivernal permettant de limiter le lessivage (Cultures intermédiaires pièges à nitrates ou CIPAN).

structure physique de l'habitat et ses propriétés fonctionnelles (disponibilité des ressources telles que sites de reproduction, nourriture, etc.) dépendent de l'ensemble des pratiques culturales (assolement et répartition spatiale, fonction de contraintes telles que type de sol, irrigation, etc.) et des modes de conduite des cultures (itinéraires techniques).

Cette analyse s'est traduite par la définition de quatre orientations en faveur de la préservation de la faune sauvage dans la nature ordinaire :

- 1 – promouvoir la prise en compte de la faune sauvage lors des interventions agricoles
- 2 – garantir la préservation du maillage des éléments fixes du paysage encore existants et assurer la reconstitution d'une trame verte en milieu ouvert
- 3 – limiter l'usage des produits phytosanitaires et des engrais, par le raisonnement des quantités, des périodes et des modes d'application
- 4 – diversifier l'assolement et préserver les milieux prairiaux permanents, éléments de la mosaïque d'habitats.

Afin d'illustrer les moyens d'agir dans le sens de ces orientations, la réflexion s'est poursuivie par la recherche de mesures concrètes et opérationnelles, avec un souci constant de prise en compte du contexte régional et des réalités de terrain, permettant l'émergence de nombreuses pistes d'action (**tableau 2**). Les ORGFH ont également permis de valoriser et de promouvoir les actions déjà entreprises par les partenaires locaux en faveur du maintien de la biodiversité en plaine (**encadré 2**).

Tableau 1 – Evolution des populations et menaces identifiées pour quelques espèces animales liées aux milieux agricoles

Espèce	Tendance évolutive des populations	Menaces identifiées en lien avec l'activité agricole
Lièvre d'Europe	Diminution importante des prélèvements à l'échelle nationale, baisse de 41 % entre les saisons 1983/1984 et 1998/1999. Très forte chute des prélèvements, baisse supérieure à 75 % dans l'Est du pays (Alsace, Lorraine, Jura, Savoie). (source : ONCFS. Faune Sauvage, Cahiers techniques n° 251 – août/septembre 2000) ♦ Etat de conservation défavorable	– Sensibilité à certaines pratiques agricoles : broyage, brûlage des pailles, ensilage des prairies et luzernes, épandage de pesticides... – Uniformisation de son habitat et entretien inadapté des bords de chemins. – Morcellement de son habitat et collisions routières.
Perdrix grise	Importante diminution des prélèvements en Lorraine (par exemple, baisse supérieure à 30 % entre les saisons de chasse 1998/99 et 2001/02). (Source : ONCFS. Faune Sauvage, Cahiers techniques n° 251 – août/septembre 2000) Données Programme STOC ⁽¹⁾ : – 49 % à l'échelle nationale sur 13 ans de suivi. (Source : MNHN-CRBPO. Etat de santé des populations d'oiseaux nicheurs en France de 1989 à 2001) ♦ Espèce classée « vulnérable » en Europe et « en déclin » en France	– Simplification de la structure des plaines céréalières ; entretien inadapté des bords de chemins. – Sensibilité à certaines techniques culturales : irrigation, broyage des jachères et des bordures de chemins et fauche des fourrages en mai-juin, emploi de pesticides, moissons, déchaumages et labours précoces.
Alouette des champs	Données Programme STOC : – 14 % à l'échelle nationale sur 13 ans de suivi. (Source : MNHN-CRBPO. Etat de santé des populations d'oiseaux nicheurs en France de 1989 à 2001) ♦ Etat de conservation défavorable	– Précocité des travaux de labour et réduction des surfaces de chaumes en période hivernale, réduisant les possibilités de gagnage. – Augmentation des cultures en blé d'hiver : leur structure trop élevée au printemps ne convient plus pour la nidification (source : site du British Trust for Ornithology) – Calendrier des interventions culturales sur le fourrage inadapté avec le cycle de reproduction.
Busard cendré	Espèce en déclin : 228 couples recensés en 1993 et seulement 106 en 2002 en Lorraine.	– Précocité des travaux de récoltes des cultures (orge et colza essentiellement), provoquant la destruction des nids ou des jeunes.
Pies grièches grise et à tête rousse	Forte régression avec probablement bien moins de 100 couples pour chaque espèce actuellement en Lorraine.	– Modification et disparition des habitats, et notamment réduction des surfaces en herbe et du linéaire de haies. – Usage accru d'insecticides, réduisant la ressource alimentaire. Pie-grièche grise également sensible aux fluctuations (diminution) des populations de campagnols.
Chevêche d'Athéna	En régression : 160 à 360 couples nicheurs dénombrés en Lorraine.	– Régression de son habitat (disparition des vergers et haies, abattage des vieux arbres creux, retournement des prairies). – Sensibilité aux traitements phytosanitaires.
Tarier des prés	Données Programme STOC : – 54 % à l'échelle nationale sur 13 ans de suivi. (Source : MNHN-CRBPO. Etat de santé des populations d'oiseaux nicheurs en France de 1989 à 2001)	– Transformation des milieux prairiaux en cultures intensives. – Avancement des dates de fauche entraînant une destruction importante des nichées.
Râle des genêts	Population lorraine représentant 1 à 2 % des effectifs nationaux. ♦ Espèce classée « vulnérable » en France et « en danger » en Lorraine	– Disparition de son habitat. – Modernisation et intensification des pratiques agricoles dans les prairies de fauche alluviales : précocité de l'exploitation de l'herbe, suppression des zones refuges...

(1) Programme de suivi temporel des oiseaux communs, mis en place en 1989 et piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), pour étudier l'évolution des populations d'oiseaux dans les grands types d'habitats en France.

Tableau 2 – Exemples de pistes d’actions

Orientations	Pistes d’actions
<p>1 Objectif = améliorer le respect des cycles biologiques de la faune sauvage</p>	<p>Promouvoir les « bonnes pratiques agricoles » vis-à-vis de la faune sauvage, comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix plus tardif de la date de déchaumage après récolte - le non-brûlage des pailles après récolte et le non-broyage de certaines zones - la préconisation de la fauche en aller-retour (voire fauche centrifuge), le détournement des parcelles, et le maintien de petites zones non fauchées - la modification du réglage de la barre de coupe - la mise en place de système d’effarouchement sur les faucheuses (barre d’envol). <p>Travailler sur la dynamique de calendrier, en proposant des productions à des dates différentes, offrant une diversité du couvert végétal et induisant ainsi une variété de pratiques dans le temps et dans l’espace.</p> <p>Soutenir les modes d’exploitation extensifs, et notamment promouvoir la fauche tardive dans les secteurs à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Vulgariser et diffuser des mesures simples au titre des bonnes pratiques agricoles, notamment dans le cadre des formations des gestionnaires du territoire, et renforcer le conseil technique.</p> <p>Promouvoir des expérimentations, notamment à travers le montage d’opérations locales collectives pilotes, dans le domaine de l’évolution des pratiques agricoles, comme par exemple la suppression des traitements en bordure de parcelle cultivée.</p>
<p>2 Objectif = conserver et restaurer un maillage d’éléments fixes du paysage</p>	<p>Informers les exploitants agricoles des nombreux rôles écologiques des éléments fixes du paysage – tels que la haie, les arbres isolés et les bosquets – et des dispositions incitatives pour leur maintien qui figurent dans les politiques agricoles ; élaborer un guide à leur usage.</p> <p>Informers les collectivités de l’enjeu de préservation des éléments fixes du paysage et promouvoir la concertation dans le cadre des remembrements ; sensibiliser les participants à l’élaboration des plans locaux d’urbanisme ou des cartes communales ; promouvoir l’élaboration de « chartes de qualité environnementale » des aménagement fonciers ; veiller à ce que l’importance des éléments fixes du paysage soit prise en compte lors des études d’impacts.</p> <p>Créer une « clause d’engagement pour la pérennité des haies », dans les contrats entre financeur et gestionnaire – notamment s’il s’agit d’investissements de fonds publics-, afin de garantir à la fois la pérennité et l’entretien des éléments recréés.</p> <p>Développer le diagnostic et la définition des enjeux liés à la plantation et à la gestion des haies (corridor, noyau central), à des échelles territoriales pertinentes (intercommunale).</p> <p>Développer, auprès des gestionnaires du territoire, les pratiques d’entretien des bords de champs, des talus et des fossés favorables à la faune sauvage : fauche à la fin de l’été, réduction de l’épandage de produits phytosanitaires, etc.</p>
<p>3 Objectif = tendre vers une utilisation raisonnée des intrants</p>	<p>Promouvoir le développement de pratiques agronomiques limitant l’utilisation des produits phytosanitaires dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire l’utilisation des herbicides et développer les techniques alternatives ou mixtes, les « mauvaises herbes » pouvant être gérées de façon agronomique - réduire voire supprimer les traitements préventifs d’insecticides, dits « traitements de confort », préjudiciables à de nombreux invertébrés et notamment les insectes, éléments clés des chaînes alimentaires <p>Promouvoir le travail des réseaux de surveillance et d’alerte pour la lutte contre les ravageurs et les pathogènes des cultures, et diffuser les informations auprès des agriculteurs (Avertissement agricole), afin d’optimiser l’utilisation des produits phytosanitaires (positionnement des traitements, mode d’application...).</p> <p>Promouvoir le développement des méthodes de lutte alternatives à l’utilisation des produits phytosanitaires pour la protection des cultures (lutte intégrée/lutte raisonnée, basée sur l’activité des auxiliaires des cultures) et l’entretien des espaces verts (gestion différenciée).</p> <p>Promouvoir les méthodes visant à optimiser l’apport de fertilisants : opération Fertimieux, fractionnement des apports, bilan « entrée-sortie » d’azote par parcelle, utilisation de la réglotte-colza...</p> <p>Consolider le conseil et l’accompagnement des exploitants, mis en place actuellement par la profession agricole au travers notamment des opérations Fertimieux, en complément de la diffusion de nouvelles préconisations techniques.</p>
<p>4 Objectif = conserver et restaurer une mosaïque de milieux</p>	<p>Assurer l’alternance spatiale des cultures par la modification du découpage du parcellaire (opter pour des parcelles en lanière plutôt que carrées, et les placer perpendiculairement à la pente), afin de favoriser l’existence de lisières inter-cultures.</p> <p>Promouvoir l’introduction de nouvelles cultures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit au titre des couverts d’inter-cultures, initiés dans le cadre de la lutte contre l’érosion, en veillant à intégrer les besoins de la faune sauvage - soit par une nouvelle culture permettant de diversifier l’assolement. <p>Promouvoir le maintien de couverts herbagers dans les systèmes d’exploitations agricoles lorraines, en favorisant une valorisation de ces surfaces par la production dans le cadre d’une activité d’élevage, par l’exportation de fourrage ou par la subvention pour le maintien de surfaces toujours en herbe.</p> <p>Encourager la présence d’un couvert hivernal minimum, offrant refuges et ressources alimentaires à la faune sauvage ; favoriser la mise en place des Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), en veillant à intégrer les besoins de la faune sauvage.</p> <p>Promouvoir un positionnement pertinent des jachères : sous forme de linéaires, intégrés au sein des espaces agricoles (en bordure de rivières, en rupture de pente, à proximité directe d’une haie, en bordures de champs, au milieu des grandes parcelles).</p>

Un virage amorcé, des efforts à poursuivre

Si le système a longtemps été verrouillé par la PAC et le contexte de mondialisation des marchés, l'évolution des pratiques agricoles est en marche. Pour preuve, l'existence en Lorraine d'une certaine dynamique environnementale, se manifestant notamment par l'adhésion d'un nombre significatif d'exploitations aux actions de fertilisation raisonnée dans certaines zones. Citons également les Opérations locales agri-environnementales (OLAE), initiées avant les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) sur des territoires spécifiques, qui visent entre autres la préservation d'espèces emblématiques comme la Chevêche, le Tarier des prés ou le Râle des genêts. Enfin, certaines modalités d'exploitation agricole, comme l'agriculture biologique ou raisonnée dont les surfaces connaissent une augmentation régulière en Lorraine, sont susceptibles de présenter des avantages pour la faune, même si leur impact global nécessite encore d'être étudié (encadré 2).

D'autre part, la réforme de la PAC, instaurant la conditionnalité des aides, peut créer un contexte favorable à l'évolution des pratiques en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement, notamment par le biais des « bonnes conditions agro-environnementales », comme les bandes enherbées ou le non-brûlage des pailles, pouvant bénéficier à la faune sauvage. Toutefois, la vigilance est de mise sur certains aspects comme l'entretien des terres, par exemple l'exigence de broyage des couverts en jachère défavorable à la faune. L'accompagnement technique de ces mesures sur le terrain et le suivi scientifique de leurs impacts environnementaux sont essentiels.

D'une manière générale, il est nécessaire de veiller à la cohérence des politiques publiques et à l'inscription des outils dans la durée (Mesures agri-environnementales, Contrat d'agriculture durable, etc.).

Si la participation du monde agricole à l'élaboration des ORGFH a été globalement satisfaisante, la mise en œuvre des pistes d'actions constitue une nouvelle étape qui nécessite à présent des efforts de diffusion et de

Interview de Gilles Frene
Responsable du département
Environnement,
Coordinateur régional –
Chambre d'agriculture de la Meuse,
Chambre régionale d'agriculture
de Lorraine



Les ORGFH, une démarche acceptée par le monde agricole

La Chambre d'agriculture a perçu la venue des ORGFH comme une première occasion pour tous les partenaires de pouvoir se rencontrer et discuter notamment de la prise en compte de la nature dite ordinaire. A leur regret, le manque de participation apparent des associations de protection de la nature n'a pas permis un débat complet. Les agriculteurs n'ont pas d'a priori négatif sur les ORGFH et reconnaissent que le bilan de l'impact de l'agriculture sur la faune et la flore effectué est objectif, mais que beaucoup de « mauvaises pratiques » agricoles se font par ignorance.

Un contexte favorable à leur mise en place

Les pratiques agricoles répondent au contexte économique qui évolue. La réforme de la PAC, instaurant la conditionnalité des aides, permet ainsi de préparer la mise en place des ORGFH en amorçant un virage en termes de prise en compte de la biodiversité. Il serait simplement souhaitable de laisser le temps au monde agricole d'intégrer cette réforme. La place de la chambre d'agriculture dans le cadre des ORGFH va donc être de servir de relais entre les mondes environnemental et agricole.

Après la concertation, place à l'action

Maintenant que les ORGFH sont approuvées, il faut une information et une sensibilisation des agriculteurs sur l'impact des techniques agricoles à l'égard des milieux et de la petite faune. Il est important de les sensibiliser sur le fait que le patrimoine naturel qui est chez eux est à préserver, et que cette préservation est d'intérêt public. Il ne faut cependant pas oublier que la proportion des dégâts de gibier sur les cultures reste inquiétante.

Des opérations pilotes pour concrétiser les orientations

Les agriculteurs sont prêts à travailler ensemble pour la préservation de la nature ordinaire et de la petite faune, mais il y a une faible motivation due au manque de concret ressenti dans cette démarche. En effet, des inquiétudes sont soulevées quant à la mise en œuvre des ORGFH (hormis les SDGC) et les budgets qui seront alloués. C'est pour cela qu'il serait nécessaire de mettre en place des « actions pilotes », de les évaluer et de les vulgariser afin de convaincre les agriculteurs.

porté à connaissance du document ORGFH. L'appropriation de ces orientations par l'ensemble des acteurs régionaux devrait permettre d'initier des partenariats, de mobiliser des fonds, de développer des mesures incitatives ou encore de faire évoluer la réglementation, en faveur de la nature ordinaire.

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement Norbert Lefranc (DIREN Lorraine) et Alain Hitzel (ONCFS, Délégation régionale) pour l'encadrement de ce travail, ainsi que Marie-Christine Wencel (ONCFS, DAT) et Elisabeth Bro (ONCFS, DER) pour leur relecture attentive et leurs conseils éclairés.

Références bibliographiques

Bertrand, J. 2001. *Agriculture et biodiversité : un partenariat à valoriser*. Educagri éditions/ONCFS.

Pour en savoir +

– Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats en Lorraine. 2005. Téléchargeable sur le site Internet de la DIREN Lorraine :

<http://www.lorraine.ecologie.gouv.fr/programmes/orgfh.htm>.

– ONCFS, Délégation régionale Nord-Est – 41-43 route de Jouy, 57160 Moulins-lès-Metz.

Tél. : 03 87 52 14 56.

– DIREN Lorraine – 19 avenue Foch, B.P. 60223, 57055 Metz cedex 1.

Tél. : 03 87 39 99 99. ■